



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY**

DÉLIBÉRATION N° 2024/02/12

**OBJET : CONVENTIONS D'IMPLANTATION ET D'USAGE DE BORNES ENTERRÉES :
APPROBATION DE LEUR MISE À JOUR ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE LES SIGNER**

**COMITÉ SYNDICAL
du 26 février 2024**

Date de convocation : 20 février 2024
Date de publication : 4 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de présents : 26
Votants : 28

Présents	Absents
<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. DUFOUR, M. LE DUS, M. HAQUIN, M. BLANCHARD, Mme CAVECCHI, Mme SENSE, M. IABASSEN, M. LARTIGUE, M. LAMBERT-MOTTE, M. FABRE.	<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> Mme JEZEQUEL, M BOULIGNAC.
<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FEUGÈRE, M. BERNIER, M. CHABANEL, Mme MICHEL, M. ANTAO, M. CLOUET, M. DUMEUNIER, M. GONTIER, M. FLOQUET, M. LEROY, M. THORY, M. BACHARD, M. ZAMOLO, Mme VILLECOURT, M. ENJALBERT, M. VERNA.	<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> Mme FAUVEAU, Mme CHAUVEAU, M. ROUSSELET, M. GOUJON, M. DAUX, Mme FAYOL DA CUNHA.

Absents excusés : Mme JEZEQUEL, Mme FAUVEAU, M. ROUSSELET, M. GOUJON, M. BRIQUET.

Secrétaire de séance : Mme CAVECCHI.

Pouvoirs : Mme FAUVEAU à M. ANTAO ; M. GOUJON à M. LAMBERT-MOTTE.

Exécutoire en vertu de
l'art. L.5211-3 du C.G.C.T.
AR du

Pour le Président par délégation,
Le Directeur Général,



Jean-Marie ROLLET

Accusé de réception en préfecture
095-259502367-20240226-DC_2024-02-12-DE
Date de télétransmission : 04/03/2024
Date de réception préfecture : 04/03/2024

**OBJET : CONVENTIONS D'IMPLANTATION ET D'USAGE DE BORNES ENTERRÉES :
APPROBATION DE LEUR MISE À JOUR ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE LES SIGNER**

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la mise en place de bornes enterrées sur le territoire du Syndicat s'inscrit dans une démarche d'optimisation du service de collecte des déchets et de maîtrise des coûts,

Considérant toutefois que leur implantation s'effectue en concertation avec les gestionnaires publics ou privés de logements, voire avec les communes ou leurs établissements, situés dans le périmètre syndical,

Considérant que la mise en place de ces équipements entraîne à la fois des travaux d'aménagement sur domaine public ou privé, un partage des coûts financiers et une gestion dans le temps qu'il convient de régler par des conventions appropriées traitant à la fois les aspects techniques, juridiques et financiers,

Considérant, au vu de l'expérience acquise par le Syndicat Emeraude sur la gestion au quotidien des bornes enterrées et sur les relations avec leurs bénéficiaires, qu'un certain nombre de modifications se sont avérées nécessaires sur la rédaction des conventions d'implantation et d'usage ;

Considérant, en particulier, l'utilité de prévoir 2 conventions-types, l'une adaptée aux cas d'implantation initiale de bornes enterrées et l'autre, destinée aux cas de renouvellement sur un parc de bornes enterrées existant ;

VU les conventions-types dites « d'implantation et d'usage de bornes enterrées », dont les modèles sont annexés à la présente délibération,

Sur proposition de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la rédaction des conventions-types dites « d'implantation et d'usage de bornes enterrées »

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec les gestionnaires publics ou privés de logements, voire avec les communes ou leurs établissements, lesdites conventions d'implantation et d'usage, ainsi que tout document s'y rapportant ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, dans le cas où l'implantation de bornes enterrées serait éligible à l'obtention de subventions, à solliciter celles-ci auprès de tout organisme, et ce au taux maximum, et à ce titre, à effectuer toute demande et signer tout document permettant leur perception.

AINSI DÉLIBÉRÉ.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,

Gérard LAMBERT-MOTTE
Maire du Plessis-Bouchard,
Vice-président du Conseil Départemental
du Val d'Oise.